



20 KM DE LA CÔTE DE GRANIT ROSE ET PARTENARIAT PUBLICITAIRE

Edition 2024

Les 20km de la Côte de Granit Rose

C'est un des événements sportifs les plus importants de l'été dans notre région depuis plus de 40 ans. Les épreuves concernées rassemblent, sur l'un des plus beaux parcours de l'hexagone, des coureurs de l'élite et de purs amateurs de la course à pied, régionaux ou vacanciers de passage, voire des néophytes en quête de défis personnels. C'est également un des rendez-vous majeurs et attendus de l'animation touristique estivale de la Côte de Granit Rose.

Chaque année, les communes traversées (Trébeurden, Pleumeur-Bodou, Trégastel et Perros-Guirec) et les membres de l'association des 20km proposent, fin juillet, des courses pédestres (20 km, 10 km, La Granite Rose) à plus de 2500 participants – et autant de spectateurs. Le sens du parcours alternant d'une année sur l'autre, *l'arrivée des courses se fera en 2024 à Perros-Guirec*. La « Granite Rose » est une course-marche non chronométrée d'environ 6 km organisée en partenariat avec la Ligue Contre le Cancer.

Parallèlement aux courses, des randonnées pédestres et une marche nordique de 12 km, tracées autour du site d'arrivée, permettent aux vacanciers ou accompagnateurs de coureurs de compléter leur découverte de la Côte de Granit Rose.

L'événement est notamment associé à la « Ligue contre le Cancer » et à l'Association « Objectif Autonomie » œuvrant pour les handicapés de la route.

Les supports publicitaires proposés

Une large gamme de supports de communication est proposée à nos partenaires privés ou institutionnels, en fonction du niveau de leur contribution.

Outre les informations transmises par voie de presse – dont des revues nationales spécialistes de la course à pied – et par des stations de radio, ou sur la page Facebook des 20km, nous vous proposons de faire apparaître vos logos et autres identités sur différents supports, dont :

- notre site Internet www.20kmcotegrانيتrose.com, accessible toute l'année (plus de 20 000 visites par an) et relayé par d'autres sites (OT, partenaires média, prestataires « running » ou triathlon, etc...);
- nos supports papier édités pour la publicité de l'événement : affiches, flyers ;
- les T-shirts souvenirs remis aux coureurs, marcheurs et bénévoles, et particulièrement appréciés de chacun ;
- vos banderoles ou oriflammes, arches gonflables, stands dédiés, etc.

Niveaux de partenariat et supports de communication proposés

Deux niveaux de contribution sont proposés :

- **niveau 1 - pour une participation inférieure à 1000 euros :**
 - logo au verso du flyer et en bas de l'affiche ;
 - logo sur le site Internet ;
 - Une (1) banderole par tranche de contribution de 200 Euros, placée au départ, à l'arrivée ou sur le parcours ;
 - Une (1) inscription gratuite à une des 3 courses, par tranche de contribution de 200 euros ;
 - Un (1) t-shirt de la course par tranche de contribution de 100 Euros.
- **niveau 2 - pour une participation égale ou supérieure à 1000 euros :**

En complément aux prestations du niveau 1 :

- logo au recto du flyer ;
- logo sur chaque page du site Internet ;
- logo sur le t-shirt de la course ;
- jusqu'à trois (3) banderoles supplémentaires prioritaires sur les zones de départ ou arrivée.

Exemples de supports de communication proposés :

Site Internet

Affiche 2023

Banderole Arrivée

Flyer 2023

Une **convention de partenariat**, jointe en annexe, contractualise l'accord passé entre le Partenaire et l'Association. Elle est valable pour l'année 2024.

Au plaisir de vous compter bientôt parmi nos fidèles partenaires.

Le Bureau de l'Association des 20 km de la Côte de Granit Rose.

ANNEXE 1



CONVENTION DE PARTENARIAT PUBLICITAIRE

Edition 2024

Entre, d'une part,, représenté par,
dont le Siège Social est situé :

et désigné ci-après « le Partenaire »,

et, d'autre part, l'Association « Les 20 km de la Côte de Granit Rose », désignée ci-après
« l'Association » et représentée par son Président.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la Convention

Cette convention a pour objet de préciser les conditions de soutien du Partenaire au bon déroulement de la manifestation des 20 km de la Côte de Granit Rose du 28 juillet 2024.

Article 2 - Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour une durée d'une année calendaire, donc du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Article 3 - Charges et Obligations de l'Association « Les 20 km de la Côte de Granit Rose »

Le matériel publicitaire (banderoles, arches, ...) reste la propriété du Partenaire.

L'Association veille à la bonne conservation de ce matériel pendant le déroulement de la manifestation. L'Association informe le Partenaire que dans le cas où, en dépit du soin apporté dans son utilisation, des dégradations seraient constatées, il appartiendra au partenaire de décider des remplacements éventuels.

L'Association s'engage à assurer la visibilité du partenaire en accord avec le niveau de partenariat, défini à l'article 4.

Article 4 - Conditions et Niveaux de Partenariat

Deux niveaux de partenariats sont proposés :

- Niveau 1 - La contribution du Partenaire est inférieure à 1000 Euros

L'Association insère le logo du Partenaire sur le verso du flyer et en bas de l'affiche de la manifestation 2024.

L'Association insère le logo du Partenaire dans l'onglet « Partenaires » de son site Internet.

L'Association place une banderole du Partenaire par tranche de contribution de 200 Euros dans les zones de l'arrivée ou des départs, ou le long des parcours. Le Partenaire s'engage à livrer les banderoles à placer au lieu et dans les délais décidés par l'Association.

L'Association fournit au Partenaire une inscription gratuite par tranche de contribution de 200 Euros. Pour chaque inscription gratuite, le Partenaire pourra choisir une des courses à laquelle s'applique l'inscription: La Granite Rose, Le 10km ou le 20 km.

L'Association fournit au Partenaire un t-shirt gratuit par tranche de contribution de 100 Euros.

- Niveau 2 - La contribution du Partenaire est égale ou supérieure à 1000 Euros

En complément au niveau 1 :

L'Association appose le logo du Partenaire sur le T-shirt de la course, en respectant les choix visuels des logos définis par l'Association.

Le Partenaire peut également fournir jusqu'à trois (3) banderoles supplémentaires que l'Association place prioritairement le long du couloir d'arrivée des courses.

L'Association insère le logo du Partenaire sur chaque page de son site Internet.

L'Association insère le logo du Partenaire en première page du flyer.

En cas de propositions multiples, l'Association utilise le montant de la contribution des partenaires pour décider de l'emplacement prioritaire des arches gonflables, sur les lignes de départ et/ou d'arrivée et/ou sur le parcours.

Le Partenaire prendra à sa charge toute modification ou changement de texte ou de graphique sur ses banderoles (ou arches) publicitaires.

Article 5 – Montant du Partenariat

Le Partenaire et l'Association des « 20 km de la Côte de Granit Rose » conviennent d'un montant de partenariat de : Euros.

Le Partenaire s'engage à contribuer à ce montant (en espèces, lots ou prestations) avant la date de la manifestation.

Article 6 – Fin de la Convention

La convention de partenariat se termine naturellement le 31 décembre 2024, ceci sans notice supplémentaire de l'une ou l'autre des parties désignées.

Le non-respect par le Partenaire de l'un de ses engagements entraîne la rupture immédiate de la présente convention et n'engage aucunement l'Association à dédommager le Partenaire.

L'annulation par l'Association de la manifestation entraîne la rupture immédiate de la présente convention. Le Partenaire pourra alors demander à l'Association de rembourser ou retourner sa contribution si celle-ci a déjà été faite.

Fait en double exemplaire,

à, le/...../ 2024

L'Association « Les 20 km de la Côte de Granit Rose »

Le Partenaire

Cachet, Nom du Signataire

Cachet, Nom du Signataire